

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUILLET 2020

Convocation envoyée par mail.

L'an deux mille vingt, le lundi 6 juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de Pont de Metz, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur BULANT Loïc, Maire.

Présents :

BULANT Loïc, DOURNEL-GARAT Marion, LECLERCQ Edith, PECQUERY Ludovic, DUPONT Edith, DELATTRE Delphine, BURG Roxane, SAVREUX Michaël, LHOEST Patrick, LAIGNEL-LAVENDE Aurélie, NKUBANA Patrick, DUVAUCHELLE Hugues, ULMER Kathleen, LEFEBVRE Jérôme

Procurations :

THILLOY C. à BULANT L.

REBIÈRE D. à LECLERCQ E.

DUCANCHEZ D. à PECQUERY L.

BEDNARZ MJ. à LHOEST P.

Absent non excusé : DOS SANTOS Antonio

Ouverture de séance à 20h30.

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix neuf, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du conseil municipal.

Secrétaire de séance : Madame Edith DUPONT

Dernier compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2020 : accord à l'unanimité

Ordre du jour

- Elections des délégués EUROP'AMIENS
- CCAS : désignation des représentants du conseil municipal
- Désignation des membres de la commission appel d'offres
- Commissions communales
- Désignation d'un « correspondant défense »
- Désignation du délégué au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance Amiens Métropole
- Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Soins du Sud Amiénois SISA
- Représentant au CNAS et au COS
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Convention SANEF
- Convention d'adhésion PAYFIP (Commune/DGFIP)

- Convention d'adhésion PAYFIP (régies commune/DGFIP)
- Jurés d'assises
- Convention Plateforme multiservices Amiens Métropole
- Divers

2020-11 : ELECTION DES DELEGUES A EUROPAMIENS (2 titulaires et 1 suppléant)

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de désigner des délégués syndicaux au sein des EPCI auxquels adhère la commune :
ST Mixte EUROPAMIENS.

Proposition :

Titulaires : Loïc BULANT / Didier DUCANCHEZ

Suppléant : Antonio DOS SANTOS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité les délégués cités ci-dessus.

2020-12 : CCAS : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que le CCAS est géré par un Conseil d'Administration composé : du Maire de membres élus parmi le conseil municipal, de membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Le nombre de membres élus et nommés est fixé en nombre égal par délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer à 7 le nombre de membres élus et à 7 le nombre de membres nommés du Conseil d'Administration du C.C.A.S, puis d'élire les membres :

Proposition :

Président : Loïc BULANT

Membres élus : Edith DUPONT, Marie-José BEDNARZ, Patrick NKUBANA, Edith LECLERCQ, Roxane BURG, Kathleen ULMER, Jérôme LEFEBVRE

Membres non élus : Anne-Marie CHOQUART, Hélène PAGAT, Christine DUTILLOY, Gilles DELAFOSSÉ, Claire REBEYROL, Marc BENAZET, Michel GODIN.

Le conseil municipal, après avoir pris part au vote et en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité le nombre et les membres cités ci-dessus.

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal du CCAS aura lieu le **MERCREDI 15 JUILLET 2020** à 20h30 à la salle du Conseil.

2020-13 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (3 titulaires et 3 suppléants)

Monsieur le Maire explique aux élus que cette commission se réunit à chaque fois qu'il est nécessaire pour des marchés de travaux passés par la commune.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, elle est composée du maire, de 3 titulaires et de 3 suppléants. En font également partie, avec voix consultative :

- Un représentant du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (D.D.C.C.R.F.),
- Le receveur municipal,
- Un représentant du service technique compétent pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours d'un tel service (souvent la D.D.T.M.).

Proposition :

Titulaires : Michaël SAVREUX / Didier DUCANCHEZ/ Antonio DOS SANTOS

Suppléants : Ludovic PECQUERY / Édith LECLERCQ / Jérôme LEFEBVRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité les membres cités ci-dessus.

2020-14 : COMMISSIONS COMMUNALES

Concernant les commissions communales, il est proposé 6 commissions :

- Finances
- Informations – communications – numériques
- Urbanisme – Cadre de vie – Environnement
- Scolaire – Périscolaire
- Travaux – Sécurité – Prévention
- Manifestations locales

Les commissions sont composées au maximum d'élus, hors le maire qui est Président d'office.

La répartition se fera comme suit :

Invités : comme spécifié dans l'article 8 du règlement du Conseil municipal le Vice-Président peut accepter la présence de personnes extérieures.

Commission finances :

Président : Loïc BULANT

Vice-Président : Christian THILLOY

Membres : Didier DUCANCHEZ, Marie-José BEDNARZ, Aurélie LAIGNEL, David REBIERE, Antonio DOS SANTOS, Hugues DUVAUCHELLE, Jérôme LEFEBVRE

Commission informations / communication – numérique :

Président : Loïc BULANT

Vice-Président : Patrick LHOEST

Membres : Michaël SAVREUX, Delphine DELATTRE, Patrick NKUBANA, Didier DUCANCHEZ, Kathleen ULMER, Hugues DUVAUCHELLE, Jérôme LEFEBVRE

Commission urbanisme / cadre de vie / environnement :

Président : Loïc BULANT

Vice-Président : Didier DUCANCHEZ

Membres : Delphine DELATTRE, Marie-José BEDNARZ, Marion DOURNEL-GARAT, David REBIERE, Ludovic PECQUERY, Antonio DOS SANTOS, Hugues DUVAUCHELLE, Jérôme LEFEBVRE

Commission scolaire / périscolaire :

Président : Loïc BULANT

Vice-Président : Edith LECLERCQ

Membres : Delphine DELATTRE, Aurélie LAIGNEL, Marion DOURNEL-GARAT, David REBIERE, Kathleen ULMER, Hugues DUVAUCHELLE

Commission travaux / sécurité / prévention :

Président : Loïc BULANT

Vice-Président : Ludovic PECQUERY

Membres : Michaël SAVREUX, Didier DUCANCHEZ, Delphine DELATTRE, Edith LECLERCQ, Christian THILLOY, Antonio DOS SANTOS, Hugues DUVAUCHELLE

Commission manifestations locales :

Président : Loïc BULANT

Vice-Président : Marion DOURNEL-GARAT

Membres : Aurélie LAIGNEL, Marie-José BEDNARZ, Roxane BURG, Edith DUPONT, Ludovic PECQUERY, Kathleen ULMER, Antonio DOS SANTOS, Jérôme LEFEBVRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité le nombre et les membres cités ci-dessus.

2020-15 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe les élus de la demande du Ministère de la défense de désigner un correspondant défense. Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera investi d'une mission d'information et de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense, le correspondant défense est également l'interlocuteur privilégié des autorités militaires au niveau départemental.

Proposition : **Ludovic PECQUERY**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité que Monsieur Ludovic PECQUERY soit désigné correspondant défense.

2020-16 : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE AMIENS METROPOLE

Monsieur le Maire informe les élus que le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance se réunit à l'initiative de son président en formation plénière au moins une fois par an. Il se réunit de droit à la demande du haut-commissaire de la République.

Il constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune ; il faut donc désigner un délégué au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance Amiens métropole.

Proposition : **Loïc BULANT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité que Monsieur BULANT Loïc soit désigné délégué au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance Amiens métropole.

2020-17 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SISA (2 titulaires et 1 suppléant)

Monsieur le Maire informe les élus de la demande du Syndicat Intercommunal de Soins du Sud Amiénois (S.I.S.A.) de désigner des délégués :

Proposition 2 titulaires : Ludovic PECQUERY / Edith LECLERCQ
Suppléant : Jérôme LEFEBVRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité ces propositions

2020-18 : REPRESENTANT AU CNAS ET AU COS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE**, à l'unanimité, **Monsieur le Maire** pour représenter la commune au COS et au CNAS.

2020-19 : COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire informe les élus d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) demandant dans le cadre de la CCID, de présenter 32 noms. La DGFIP en choisira 16, soit 8 titulaires et 8 suppléants.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PROPOSE, à l'unanimité les noms suivants :

Christian THILLOY	Michaël SAVREUX
Didier DUCANCHEZ	Édith DUPONT
Marie-José BEDNARZ	Delphine DELATTRE
Patrick LHOEST	Marc-Antoine HÉBERT
Édith LECLERCQ	Gilles DELAFOSSE
Marion DOURNEL-GARAT	Éric ENTRESSANGLE
Patrick NKUBANA	Alain GOASGUEN
Ludovic PECQUERY	Jean-Claude DUCANCHEZ
Hugues DUVAUCHELLE	Antoine MASSON
Antonio DOS SANTOS	Jérôme LAMY
David REBIÈRE	Michel GODIN
Jérôme LEFEBVRE	Marc BENALET
Aurélié LAIGNEL	Quentin DROUET
Roxane BURG	Lionel DUPONT
Kathleen ULMER	Romain HORVILLE
Alexandra GOMES FERNANDES	Thierry THORRIGNAC

2020-20 : RETROCESSION PAR L'ETAT SANEF / A16

Monsieur le Maire explique que la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A16 a permis de procéder la rétrocession des voies par la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) au profit de la commune de PONT DE METZ. Une délibération N° 2017-38 a été prise par le conseil municipal le 31/08/2017.

Il s'agit aujourd'hui d'entériner cette rétrocession par un acte administratif.

Monsieur le Maire explique que ladite rétrocession se fera donc par acte administratif que le transfert se fera à titre gratuit et que les frais d'acte seront à la charge de la Société SANEF.

Un projet de l'acte administratif a été présenté à l'ensemble du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- D'approuver la signature de l'acte administratif dont le projet lui a été soumis,
- Note que tous les frais sont à la charge de la Société SANEF,
- Autorise Monsieur BULANT Loïc, en sa qualité de maire à signer tous actes et documents utiles à la rétrocession de ces voies à la commune

2020-21 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES PAYFIP : ENTRE LA COMMUNE ET LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune est dans l'obligation de proposer un moyen de paiement dématérialisé à compter du 1^{er} juillet 2020.

Dans ce cadre, la DGFIP met à notre disposition gratuitement sa plate-forme de paiement, son utilisation est toutefois soumise à la signature de convention. Je vous propose de valider cette utilisation par délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

2020-22 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES PAYFIP : ENTRE LES REGIES (CANTINE, CENTRE DE LOISIRS PERMANENT, CENTRE DE LOISIRS ALSH, ETUDES SURVEILLEES) COMMUNENALES ET LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune est dans l'obligation de proposer un moyen de paiement dématérialisé à compter du 1^{er} juillet 2020.

Dans ce cadre, la DGFIP met à notre disposition gratuitement sa plate-forme de paiement, son utilisation est toutefois soumise à la signature de convention. Je vous propose de valider cette utilisation par délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

2020 -23 : DÉSIGNATION DU JURY D'ASSISES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du dernier conseil municipal du 10 juin 2020, parmi les 6 désignations, une personne ne rentrait pas dans les critères (moins de 23 ans), nous devons donc procéder à un nouveau tirage pour son remplacement.

Après tirage au sort, est désigné

Bureau 1 :

1 – n° 514 M. KUCHARSKI Jacques 5 Allée des Rouges Gorges

Le conseil municipal après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité, la liste, ci-dessus, proposée par tirage au sort.

2020-24 : Convention plateforme multi-services

Monsieur le maire informe les élus de la mise en place de la plateforme multi-services lors de la séance du 24 octobre 2019 par le conseil communautaire. Ce service commun compétent en matière de maîtrise d'œuvre des aménagements des espaces publics et d'assistance à maîtrise d'ouvrage continue à être mis à disposition des communes membres d'Amiens Métropole pour l'exercice de leurs compétences.

Il précise que la reconduction de ce dispositif nécessite l'adoption d'une convention bipartite renouvelable tacitement au 31 décembre de chaque année et d'approuver cette demande par délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE la convention bipartite pour bénéficier de la plateforme multi-services,**
- **AUTORISE monsieur le maire à signer la convention.**

DIVERS

Monsieur le maire rappelle aux élus qu'un conseil municipal sera tenu le vendredi 10 juillet à 18h. En effet, la préfecture **impose de tenir cette réunion à cette date afin** de définir les 5 élus

titulaires et les 3 élus suppléants qui voteront pour les sénatoriales qui se tiendront le dimanche 27 septembre.

La convocation et les documents relatifs à ce point vous ont été envoyés ce lundi.

Le scrutin se fera par liste et à bulletin secret.

Les listes de candidats devront être déposées en mairie au plus tard, le jeudi 9 juillet, 18h.

Les candidats peuvent se présenter :

- soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire,
- soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00

Le Président,

Les membres du conseil,

Le secrétaire,

Mention d'affichage : le Président soussigné, constate que les délibérations de cette séance ont été affichées le 10 juillet 2020